

la lettre aux locataires

#QUALITEDESERVICE



Vous accompagner au quotidien et vous placer au cœur de nos actions, c'est la volonté de Seine-Saint-Denis habitat.

Grâce à son équipe dédiée au développement social et urbain (DSU), notre office, met en place des actions pour améliorer le cadre de vie de ses locataires et développer le lien social.

Répartis sur l'ensemble du département, les chargés de DSU sont vos interlocuteurs privilégiés. Vous les avez certainement déjà rencontrés dans les quartiers ou en agence. Ils vous accompagnent lorsque vous souhaitez entreprendre des projets culturels, sociaux, environnementaux ou qui favorisent le vivre ensemble (jardins partagés, ruches, ateliers vélo, actions conviviales entre voisins...).

Dès 2023, Seine-Saint-Denis habitat ira plus loin en créant « Le Fond d'Initiative pour les Locataires », un budget dédié pour financer vos projets favorisant l'amélioration du cadre de vie et vous rendre acteurs de la vie de votre quartier.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat



Apporter une qualité de vie résidentielle à nos locataires est un enjeu majeur pour Seine-Saint-Denis habitat, qui s'engage dans l'amélioration constante de la tenue de ses résidences. Les agents de proximité sont les garants de cette qualité : nos gardiens et employés d'immeubles œuvrent au quotidien pour cela.

L'entretien des espaces communs

Les employés d'immeuble assurent la propreté des immeubles, des parkings, entretiennent les espaces verts et évacuent quotidiennement les ordures ménagères et les encombrants. L'entretien des parties communes est réalisé par des entreprises de nettoyage missionnées par l'Office ou les gardiens. Ces derniers sont chargés de contrôler la bonne exécution de ce travail. Les entreprises qui ne respectent pas les exigences de qualité imposées par l'Office peuvent se voir appliquer des pénalités. Les résidents peuvent, par le biais des amicales des locataires, se prononcer sur le nombre de fois où les espaces communs sont nettoyés. Mais attention, l'augmentation du rythme de passage du prestataire implique des charges locatives supplémentaires.

La propreté des parties communes est l'affaire de tous ; veillez à ne pas entreposer des objets encombrants ou des ordures ménagères sur les paliers, même pour une courte durée. Les parties communes sont réservées à la circulation des personnes et à l'évacuation en cas de sinistre. Aucun vélo, poussette ou autre objet ne doit donc y être laissé. Ils doivent obligatoirement être déposés dans les espaces prévus à cet effet.

Les ascenseurs

L'Office gère plus de 500 ascenseurs, leur maintenance est assurée par des entreprises spécialisées. Le suivi et la maintenance sont gérés par un service dédié à l'Office. Les ascenseurs sont des appareils complexes et coûteux à entretenir. Par ailleurs les pièces nécessaires à leur maintenance sont parfois longues à obtenir. Un mauvais usage, un acte de vandalisme peuvent facilement provoquer une panne.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des ascenseurs, il est donc important : de respecter le poids maximal autorisé ; de ne pas forcer l'ouverture des portes ; de ne pas donner de coups de pied dans les portes ou les encadrements ; de respecter la propreté de la cabine.

Le chiffre
DU MOIS



1 324 016 €

C'est le montant total des réparations et des prestations de maintenance réalisées par Seine-Saint-Denis habitat en 2021 suite à des actes de vandalisme.

BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT

#BONVOISINAGE



Les beaux jours nous incitent à vivre en extérieur ou avec nos fenêtres ouvertes. Cela peut engendrer des nuisances sonores plus importantes.

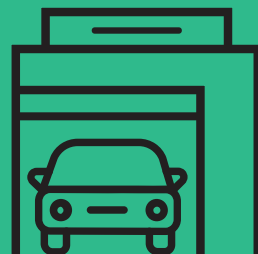
Le bruit est l'une des principales sources de nuisances de la vie en communauté. Par respect pour vos voisins, évitez de faire du bruit le jour comme la nuit, dans votre logement comme dans les parties communes. Évitez par exemple de mettre trop fort le volume de votre télévision ou de votre chaîne hifi, particulièrement entre 22 heures et 7 heures.

Pour un motif exceptionnel, en cas de travaux ou de fête par exemple, informez vos voisins. Ils apprécieront d'avoir été prévenus et sauront que la gêne est passagère.

Le bien vivre ensemble repose sur des efforts collectifs. Si votre voisin fait trop de bruit, allez d'abord lui en parler. Si le dialogue ne suffit pas, adressez-lui un courrier simple puis un courrier en recommandé rappelant vos démarches, la loi et les possibles poursuites que vous engagerez si la situation n'évolue pas. Si vous n'obtenez toujours pas de résultats, prévenez la police afin qu'elle fasse respecter la réglementation et informez l'Office. Déposer une plainte devant le tribunal civil ne doit se faire qu'en dernier recours.

➤ **Contactez votre agence pour en savoir plus sur les moyens de faire respecter vos droits.**

#PRATIQUE



À la recherche d'une place de parking ?

De nombreuses résidences de Seine-Saint-Denis habitat disposent de places de stationnement, en sous-sol ou en pied d'immeuble. Ces emplacements peuvent être loués aux locataires mais également à des personnes extérieures.

Pour faire une demande, contactez notre Centre de Relations Locataires par téléphone au 3293 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, 7j/7 et 24h/24 en cas d'urgence (prix d'un appel local) ou par mail à relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr.

Joignez à votre demande les copies de vos attestations d'assurance et carte grise, en précisant la cité ou la commune dans laquelle vous recherchez une place et votre numéro de téléphone pour être recontacté par nos équipes.